



CC - 82 M
C. G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX

MÉMOIRE
SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC
PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

Septembre 2005

SOMMAIRE

La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal est une institution religieuse au service de la communauté chrétienne avec une histoire de près de 350 ans intimement liée au développement de Montréal. Elle est donc vénérable.

La Fabrique est gestionnaire d'une diversité et d'une quantité de biens culturels de grand intérêt. Ils sont répartis sur deux sites majeurs : la Basilique Notre-Dame et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ils sont de nature architecturale, artistique, archivistique, commémorative et paysagère. La Fabrique est en quelque sorte fiduciaire de l'âme et d'une bonne partie du poumon de Montréal !

La Fabrique n'a pas attendu l'intervention de l'État pour entreprendre de très nombreuses actions sur ses biens culturels. Elle a investi près de 12 M\$ au cours des 15 dernières années pour les actions de conservation, restauration et mise en valeur de son patrimoine.

La Fabrique privilégie l'approche proactive et l'autonomie concernant : QUE CONSERVER, COMMENT CONSERVER ET QUI CONSERVERA

Pour le QUE CONSERVER ?, la Fabrique fait aujourd'hui appel à des experts pour identifier son patrimoine.

Pour le COMMENT CONSERVER ?, la Fabrique, établit des priorités de mise en valeur, ouvre ses portes, est à l'écoute et répond aux besoins de la population, maintient actif le cimetière en demeurant sensible aux besoins des familles en deuil

Pour le QUI CONSERVERA ?, la Fabrique mise sur l'initiative, encourage les partenariats, favorise l'autonomie lorsque les besoins sont en concordance à la mission et au respect du patrimoine

En conclusion, la Fabrique souhaite partager son expérience en particulier au niveau du tourisme religieux et des avantages du concept de «portes ouvertes»; participer à des groupes de réflexion sur la forfaitisation des lieux présentant du patrimoine religieux et collaborer à la mise en place d'un circuit touristique des lieux de culte du centre-ville.

Enfin la Fabrique considère avoir le devoir et le privilège de maintenir l'ancrage que présente le Cimetière dans la société montréalaise et métropolitaine spécialement à titre de «gestionnaire» de l'évolution du sens de la mort. Pour ce faire, il est essentiel de permettre l'évolution du cimetière qui a un impact direct sur la préservation et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine de la Fabrique.

**MÉMOIRE SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC
DE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL
PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal salue l'initiative de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec pour l'ouverture de cet important chantier de réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec.

Introduction

Depuis près de 350 ans, la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal produit, accumule et gère du patrimoine religieux. Il a une valeur historique indéniable. Il prend la forme de bâtiments de culte, d'objets, d'œuvres d'art, de documents d'archives, de monuments funéraires ou de paysages.

La Fabrique est ainsi propriétaire de deux imposants morceaux du patrimoine québécois soit la Basilique Notre-Dame de Montréal et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Après un rappel de la mission et de l'historique de la Fabrique, nous soulignerons l'importance de la quantité et de la qualité de ses biens religieux. Nous ferons aussi état des actions récentes entreprises en matière de conservation, de restauration et de mise en valeur des différents types de biens patrimoniaux.

Aux trois questions posées par la Commission, la Fabrique souhaite démontrer que des éléments de réponse se trouvent dans des solutions et des approches souvent très simples, que les initiatives doivent être encouragées et que l'autonomie doit être préservée lorsque les grands objectifs de conservation sont convenus et respectés.

1. La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal, une institution vénérable

1.1 La mission

L'article 13 de la Loi sur les fabriques¹ nous dit «Une fabrique est une corporation ecclésiastique dont l'objet est d'acquérir, de posséder, de détenir, et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou la desserte pour laquelle elle est formée.» La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal doit donc s'assurer par sa gestion, du respect de sa mission globale d'être une institution religieuse au service de la communauté chrétienne.

La paroisse de Notre-Dame est la plus ancienne de Montréal. Elle est propriétaire de deux sites majeurs comportant des biens culturels de valeur exceptionnelle: la Basilique Notre-Dame de Montréal dans le Vieux-Montréal et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges sur le mont Royal, tous deux dans des arrondissements historiques.

L'église Notre-Dame est d'abord le lieu de rassemblement des fidèles pour la célébration dominicale de l'Eucharistie mais elle a été érigée aussi pour favoriser le rassemblement communautaire, le ressourcement et la prière.

Pour sa part, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière catholique qui assure la sépulture des défunts, offrant les biens et services qui s'y rapportent. En tant que lieu sacré, le Cimetière est le prolongement de l'Église et vise la commémoration des défunts dans le respect et la dignité. Il témoigne de la foi chrétienne envers la résurrection du Christ et la nôtre à venir. Ce rôle complète la fonction pastorale et apporte aux survivants le réconfort dont ils ont besoin.

La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, une institution religieuse au service de la communauté chrétienne.

1.2 L'historique

L'histoire de la paroisse Notre-Dame est intimement liée à celle Ville-Marie ou Montréal. La paroisse est fondée en 1657, à peine 15 ans après la fondation même de Ville-Marie qui est en fait une aventure mystique et missionnaire. Elle demeurera la seule paroisse catholique de Montréal jusqu'en 1865.

Les Messieurs de Saint-Sulpice qui sont responsables de la paroisse Notre-Dame depuis sa fondation cèdent en 1693 la propriété de la première église à la Fabrique. Celle-ci était située dans l'axe de la rue Notre-Dame sur l'actuelle Place d'Armes.

La Fabrique envisage dès le début du 19^e siècle la construction d'une nouvelle église pour répondre à un besoin accru d'espace bien sûr mais aussi pour des raisons stratégiques. D'une part, il fallait éviter le morcellement de la paroisse Notre-Dame et d'autre part, suite à la construction par les autorités britanniques du Palais de justice sur la rue Notre-Dame, on jugeait

¹ Lois refondues du Québec, chapitre F-1

important de rappeler sans équivoque la présence canadienne-française et catholique à Montréal par l'édification d'un monument².

On confie le mandat de réaliser la plus vaste et la plus belle église d'Amérique du Nord à l'architecte new-yorkais d'origine irlandaise James O'Donnell en 1823. Elle est inaugurée en 1830, ses tours achevées dans la décennie suivante et le décor intérieur actuel de Victor Bourgeau terminé dans les années 1880. On lui ajoute dix ans plus tard une chapelle, Notre-Dame du Sacré-Cœur, une nouvelle sacristie et des espaces administratifs.

L'église est élevée au rang de basilique mineure par bref apostolique le 21 avril 1982.

«Depuis plus de 150 ans, la basilique Notre-Dame, mariage de l'art de O'Donnell et de Bourgeau, incarne l'âme du Vieux-Montréal»³.

Le Cimetière Saint-Antoine situé à l'emplacement actuel de la Place du Canada, étant devenu à la fois trop étroit pour répondre aux besoins et trop proche de la population, la Fabrique acquiert en 1854 une terre donnant sur le chemin de la Côte-des-Neiges sur le mont Royal dont 70% de la superficie est en culture. Au moment de son achat, sa surface paraissait assez vaste pour satisfaire pendant longtemps les besoins d'inhumation des paroissiens. La formidable croissance démographique de la deuxième partie du 19^e siècle de la métropole aura tôt fait réaliser qu'il en était rien. La Fabrique prend donc la précaution d'acquérir les terres voisines dès 1872. Au terme des transactions territoriales, la superficie du cimetière aura plus que triplé. Aujourd'hui, il est le troisième plus grand cimetière en Amérique du Nord.

Les bâtiments essentiels à la fonction funéraire comme la chapelle et le charnier collectif sont construits dès l'acquisition du terrain. On donne rapidement des terrains stratégiques pour l'érection de deux monuments commémoratifs : celui à Duvenay (1855), fondateur de la société St-Jean-Baptiste et celui aux Patriotes (1858). Outre, l'intention de susciter des souscriptions, le cimetière veut ainsi participer à la création de tombes «sentinelles» du peuple. Catholicisme et nationalisme sont donc intimement liés. Tout au long de ses 150 ans d'existence, le cimetière a dû et a su répondre aux besoins des paroissiens et des Montréalais en général en aménageant ses infrastructures ou en construisant de nouvelles installations comme celles nécessaires pour la crémation.

On notera que 20 ans avant l'ouverture du parc du Mont-Royal, le cimetière présentait avec son voisin celui des protestants, un attrait indéniable pour les urbains en mal de promenade et d'air frais sur la montagne qui est d'ailleurs toujours considérée comme le poumon du centre de Montréal.

La Fabrique a une histoire de près de 350 ans intimement liée au développement de Montréal.

² «Basilique Notre-Dame, 100, rue Notre-Dame Ouest» Site internet du Vieux-Montréal www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire, (consulté le 1^{er} septembre 2005)

³ «Basilique Notre-Dame, 100, rue Notre-Dame Ouest» Site internet du Vieux-Montréal www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire, (consulté le 1^{er} septembre 2005)

2. La Fabrique gestionnaire d'une diversité et d'une quantité de biens culturels de grand intérêt

La basilique Notre-Dame est constituée principalement de l'église (1830) et de la chapelle Notre-Dame du Sacré-Cœur (1890) qui est entourée d'espaces de réunion (salle paroissiale) et de bureaux administratifs.

L'ensemble est situé dans l'arrondissement historique de Montréal et la Basilique est désignée lieu historique national du Canada depuis 1989.

Le trésor de l'église est constitué d'environ 3 000 objets dont certains sont de très grand intérêt patrimonial. Outre les œuvres qui font partie du décor ou les objets qui sont en utilisation dans les lieux, la réserve recèle un nombre significatif de biens, peintures, sculptures, orfèvreries et vêtements liturgiques.

Un musée montrant une partie de cette collection a été inauguré en 1938. Il est fermé depuis 1997 en attendant une intervention de mise aux normes.

Les archives de la Fabrique parmi les plus anciennes de la région, sont constituées entre autres des registres civils de 1657 à aujourd'hui. Elles ont été partiellement inventoriées et informatisées l'an dernier. On estime qu'il y a environ 200 mètres linéaires de documents et qu'ils sont conservés dans des conditions satisfaisantes selon leur degré d'intérêt.

Sur la montagne, le cimetière fait partie du poumon naturel du cœur de la ville⁴. Il représente un territoire de 341 acres. Pour bien saisir l'envergure de cette superficie, notons qu'elle représente plus de deux fois celle du Mount Royal Cemetery, plus de 72% de l'étendue du parc du Mont-Royal et 36 % de la surface de l'arrondissement d'Outremont. Près de 900 000 personnes y ont été inhumées. Il comporte :

- 9 500 arbres de 59 espèces principalement feuillues. Certains spécimens sont inscrits au *Répertoire des arbres remarquables du Québec*
- 42 kilomètres de chemins
- une clôture d'enceinte pour des besoins pratiques et aussi symboliques avec trois portes d'entrée dont l'une dite monumentale datant de 1887-1888 et intégrant deux maisonnettes
- la chapelle de la résurrection de John Ostell (1855)
- le pavillon administratif de Henri-Maurice Perrault (1877)
- l'ancien charnier collectif, actuel mausolée Sainte-Claire-d'Assise, résultant de trois campagnes de construction 1855, 1872, 1901 et recyclé en 1994
- le crématorium et ses trois chapelles d'accueil de Roland Dumais (1975)
- une première série de mausolées en 1978, les premiers au Québec
- sept autres mausolées construits entre 1982 et 1996
- un monument historique classé en 1957, la maison Jarry-dit-Henrichon, un bâtiment datant de la deuxième moitié du 18^e siècle reconstruit sur le

⁴ La montagne en question - cahier 1, p. 63.

terrain de la Fabrique suite à l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges

- des monuments érigés par le Cimetière ou reçus en cadeau tel la Croix et les Anges de la Résurrection, le groupe du Calvaire ou les stèles pour commémorer collectivement les dépouilles qui reposent dans les sections de fosses temporaires.

Ces éléments ci-haut énumérés appartiennent à la Fabrique tandis que ceux qui suivent sont de la propriété de concessionnaires :

- les 71 charniers ou caveaux familiaux, dont 58 datent d'avant la fin de la deuxième guerre mondiale
- les quelques 55 000 monuments privés.

Toutes les composantes du cimetière ne sont certes pas de valeur patrimoniale équivalente. Pourtant, l'ensemble était inclus dans le site du patrimoine du Mont-Royal depuis 1987. Il est maintenant aussi protégé et régi en vertu de la Loi sur les biens culturels de par le statut d'arrondissement historique et naturel décrété le 9 mars dernier par le gouvernement du Québec pour une partie du mont Royal. Enfin le cimetière est aussi désigné depuis 1998, lieu historique national par le Canada.

Pour imager, nous pourrions dire que la Fabrique est fiduciaire de l'âme et d'une bonne partie du poumon de Montréal !

3. Les actions déjà entreprises par la Fabrique sur ses biens culturels

Parlons maintenant de la conservation, de la consolidation et de la mise en valeur du patrimoine. Ces questions n'ont pas toujours été au cœur des préoccupations des administrations antérieures, il est vrai, mais pas plus que de la population montréalaise en général. Elles sont maintenant reconnues comme un trait essentiel de la société actuelle et la Fabrique les reconnaît. À preuve des sommes importantes ont été consenties au cours des quinze dernières années pour des études ou des travaux relatifs à l'identification, à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des biens patrimoniaux. Il a été constaté que la beauté, l'intérêt culturel et l'intérêt environnemental (pour le cimetière) sont les fondements de la popularité des deux sites, de leur survie fonctionnelle, et conséquemment de la santé économique qui garantit le bon entretien du patrimoine qui s'y trouve.

Voici quelques actions entreprises ces dernières années par la Fabrique selon cette approche proactive.

Pour les archives :

- réaliser un inventaire partiel et une informatisation en particulier pour les registres de naissance, de mariage et de décès (entrepris en 2004)
- établir une classification sommaire
- constituer un index

Pour les biens mobiliers

- réaliser l'inventaire des collections impliquant les opérations suivantes : fiches signalétiques, informatisation et normalisation, versement à Artefacts Canada, inscription du numéro d'acquisition, photographie et numérisation, documentation et conservation préventive
- aménager une réserve selon les normes muséologiques
- publier un dépliant expliquant les principaux attraits de la basilique dont ses œuvres d'art
- offrir des visites synthèse, des visites conférences et des visites scolaires
- restaurer et déposer à long terme au Centre canadien d'architecture pour la conservation dans des conditions optimales, divers plans d'architecture ou de décor de la basilique (en 1997)
- planifier la réouverture du musée à l'aide d'un comité scientifique en réalisant un document de référence qui identifie la mission et objectifs, les politiques de développement, de gestion et de conservation des collections dans le cadre d'exposition permanente, d'expositions temporaires et itinérantes.

Pour les biens immobiliers de la basilique

- réaliser un état de santé des immeubles et un plan d'interventions
- consentir un budget d'entretien annuel de 400 000\$
- réaliser la restauration de la maçonnerie, de la couverture de la chapelle, de la couverture de l'église, du parvis, des fresques du baptistère et de la mise

en plan d'une réserve pour protéger les collections d'œuvre d'art. Un budget total de 9 850 150\$ a été nécessaire. La contribution du gouvernement du Québec via le programme de restauration du patrimoine religieux est de 2 663 823\$ représentant l'équivalent de 27% du coût total des immobilisations.

Pour le cimetière

- transférer les archives du Cimetière à la Basilique pour garantir de meilleures conditions de conservation
- soutenir un inventaire sommaire des monuments réalisé par la Ville lequel reconnaissait déjà quelque deux cent monuments dignes d'un grand intérêt (1988)
- soutenir l'étude des étudiants de Jean-Claude Marsan dans le cadre du programme de la maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal qui identifie et localise les 58 charniers construits avant 1945, en fait une évaluation patrimoniale, énumère les problèmes de conservation (1995)
- financer un inventaire plus poussé des monuments, en commençant par les secteurs les plus anciens (1998)
- restaurer et mettre en valeur le Calvaire
- initier et financer une étude pour établir les travaux nécessaires aux charniers et la priorité d'intervention (1999)
- mettre en place un programme d'information et d'aide à la restauration des ouvrages funéraires privés. 6 charniers ont depuis été consolidés et restaurés avec ou sans le soutien financier des concessionnaires
- réaliser l'inventaire des arbres, de leur état de santé et établir un plan d'actions
- participer à l'inventaire des oeuvres de bronze
- élaborer un plan directeur d'aménagement (1995-2000)
- consentir un budget d'entretien annuel de 650 000\$
- financer et publier un livre sur les 150 ans du cimetière (lancé en 2004)⁵
- offrir des outils de connaissance tel une borne interactive de recherche, une revue semestrielle⁶, une brochure sur les principaux personnages historiques inhumés qui expliquent le sens des lieux, des rituels et des objets.

La Fabrique n'a pas attendu l'intervention de l'État et a investi près de 12M\$ au cours des 15 dernières années pour les actions de conservation, restauration et mise en valeur de son patrimoine.

⁵ BISSON Pierre-Richard, BRODEUR Mario, DROUIN Daniel, POULIN Stéphan, *Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*. Beaux livres Henri Rivard éditeur, 2004. 192 pages.

⁶ Dialogue : Bulletin d'information de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

4. L'approche proactive et l'autonomie de la Fabrique concernant : QUE CONSERVER, COMMENT CONSERVER ET QUI CONSERVERA ?

4.1 QUE CONSERVER ?

Depuis sa fondation, la Fabrique a eu l'obligation de conserver. On pense en particulier aux registres civils. Le rôle des Prêtres de Saint-Sulpice au sein de la Fabrique a quant à lui été déterminant. Ils ont orienté les choix de construction, les commandes ou l'acquisition d'œuvres d'art et fait de nombreux dons.

Avec l'apparition d'une conscience patrimoniale au début du 20^e siècle et l'affirmation d'un désir de mémoire lors d'anniversaires commémoratifs, certains membres de Saint-Sulpice jouent un rôle actif. Monseigneur Olivier Maurault, p.s.s. écrit de nombreux articles et plusieurs ouvrages sur l'histoire de Montréal et en particulier celle de l'église Notre-Dame dans *La Paroisse* dès 1929⁷. Il faisait alors partie de cette élite avec les Édouard-Zotique Massicotte, Ramsay Traquair, Gérard Morisset, etc. qui ont initié une prise de conscience de la valeur du patrimoine au Québec. Il en est de même pour M. Louis Bouhier, p.s.s. curé de la Paroisse de 1929 à 1939, qui a pris l'heureuse initiative de réunir une sélection d'objets pour former un musée en 1937.

Depuis une quinzaine d'années, l'implication des Prêtres de Saint-Sulpice est moindre dans les affaires de la Fabrique. Elle a donc eu recours aux experts de la classe civile au fur et à mesure de la prise de conscience du patrimoine comme «affirmation de l'identité québécoise»⁸ On peut penser à Monique Lanthier⁹, historienne de l'art pour la conservation préventive des collections, à Marc Lacasse¹⁰ archiviste pour l'inventaire ponctuel des archives ou à Pierre-Richard Bisson, architecte et historien de l'architecture pour le Plan directeur du cimetière. Ces personnes ressources ont ainsi contribué dans leurs champs d'expertise à l'identification du patrimoine à conserver.

La Fabrique fait aujourd'hui appel à des experts pour identifier son patrimoine.

4.2 COMMENT CONSERVER ?

De par sa nature intrinsèque, la Fabrique a un préjugé favorable pour la conservation, elle l'a démontré par l'accumulation de biens au cours des siècles. Toutefois conservation ne signifie pas nécessairement mise en valeur systématique. Il est souvent préférable de mettre en attente certains biens tout en leur assurant des conditions adéquates de conservation. Le temps fait son œuvre et permet d'ajuster nos pratiques en fonction de l'évolution des théories. Il serait aujourd'hui impensable de décaper une statue de bois afin de mettre en valeur son grain. On l'a

⁷ MAURAUULT Olivier, *La Paroisse : histoire de l'Église Notre-Dame de Montréal*, édition revue et augmentée. Montréal, Thérien Frères Limitée, 1957. 240 p.

⁸ DROUIN Martin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)* p.13

⁹ Mme Lanthier est actuellement conservatrice des collections des Prêtres de Saint-Sulpice.

¹⁰ M. Lacasse est l'archiviste des Prêtres de Saint-Sulpice. C'est d'ailleurs le premier laïc à occuper cette fonction.

pourtant fait pour plusieurs œuvres majeures au cours des années 1960 dans les musées. L'établissement de priorités d'intervention sous-entend forcément des mises en réserve ou en patience. L'œuvre du temps est donc mise à contribution dans la protection des biens et dans le «comment conserver».

L'engagement de la Fabrique à préserver le mont Royal ne date pas d'hier. Et pour que l'avenir soit tout aussi vert, elle s'est dotée d'un plan directeur d'aménagement respectant le patrimoine historique et environnemental du cimetière. Ce très important exercice de réflexion qu'a généré la conception du Plan a permis d'établir bien sûr un inventaire exhaustif des ressources patrimoniales mais aussi les priorités. Cette stratégie a ainsi jeté la base d'un consensus sur la mise en valeur et le développement souhaitable.

Établir des priorités de mise en valeur

Tous conviennent que la sensibilisation de la population à l'architecture de nos églises, aux collections d'objets d'art ou à l'aménagement de nos cimetières est la garantie de leur conservation. Et la première action de sensibilisation à privilégier est bien évidemment de rendre accessible ces lieux et ces collections.

La Fabrique a toujours appliqué ce concept de «portes ouvertes» tant pour le cimetière que pour l'église. Le récent débat entourant l'aménagement du cimetière en est un exemple probant. C'est parce que ce territoire est accessible que les Montréalais se sentent automatiquement impliqués dans sa conservation.

Ainsi les portes du cimetière sont ouvertes de la levée à la tombée du jour et celles de la basilique de 7h30 à 18h tous les jours.

C'est dans cette optique d'ouverture que des efforts ont été déployés pour accueillir les touristes à la basilique. Les guides informent sur le sens et la symbolique des lieux, des objets et des œuvres d'art que l'on y retrouve. Pour garantir les conditions propices de recueillement dans un contexte d'achalandage touristique, un espace a été récemment isolé par des parois de verre à l'arrière ouest de l'église. Cette chapelle du Saint-Sacrement est spécifiquement et exclusivement réservée aux personnes désirant prier. L'impact des interventions physiques induites par l'insertion de nouvelles fonctions est analysé selon des critères d'intégrité du bien patrimonial et de réversibilité.

La tenue d'événements artistiques constitue une autre forme d'ouverture. L'Orchestre symphonique de Montréal a tenu pendant plusieurs années des séries de concerts dans la basilique. L'an dernier, sur la plaine du cimetière, s'est tenu le grand concert extérieur annuel de l'OSM. Plus de 10 000 personnes y assistaient.

Rappelons que la Fabrique a initié il y a quelques années une mise en réseau de certains lieux de culte du centre-ville. Une publication intitulée « Trésors de l'héritage religieux montréalais » tirée à 10 000 exemplaires a été distribuée. Elle visait à identifier les lieux de culte qui étaient ouverts aux visiteurs.

Ouvrir les portes

Le «Comment conserver ?» passe aussi par la capacité de répondre aux besoins de la population surtout aux besoins qui participeront à maintenir vivant les lieux. La demande pour le tourisme culturel est manifeste depuis plus de vingt ans dans le Vieux-Montréal. Un tourisme culturel est en voie de définition. La Fabrique a d'une certaine façon actualisée pour cette portion de la population souvent étrangère, la fonction de la basilique en l'ouvrant au tourisme culturel. Elle souhaite participer voire initier une réflexion sur le tourisme culturel.

Être à l'écoute et répondre aux besoins de la population

Tous les efforts doivent être déployés pour maintenir la fonction originelle des biens patrimoniaux. C'est la meilleure garantie à leur conservation. L'obsolescence de l'usage crée la désaffectation et la désaffectation et ceci serait particulièrement dramatique pour le cimetière. La Commission des biens culturels du Québec dans son document *L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*, considère qu'«un cimetière, tant qu'il demeure actif, continue d'être un espace à gérer, à entretenir et à urbaniser, un peu à la manière d'une ville. Mais dans ce domaine plus qu'ailleurs, le changement est tributaire des mentalités.»¹¹ La crémation a entraîné une révolution des mentalités. Puisqu'au Québec, légalement il n'est pas nécessaire d'ensevelir les cendres dans des cimetières contrairement aux dépouilles mortelles, les services funéraires se consolident rapidement et «s'industrialisent» par les entreprises privées. Le monopole du marché du cimetière religieux pour les catholiques est donc brisé et le rituel funéraire partagé avec des entreprises.

Au milieu des années 1970, l'implantation de cimetières privés donc profanes dans les régions de Québec et de Montréal par des entreprises issues du Québec est un premier élément de réponse à l'évolution des mentalités. En offrant des «résidences alternatives» aux défunts, les maisons funéraires – qui sont logiquement les premières à entrer en contact avec les familles après un décès – sont susceptibles de détourner une bonne part de la clientèle traditionnelle du cimetière paroissial.

Un autre vecteur de changement de mentalités est évidemment la «laïcisation» de la population. Ainsi la réduction du nombre et de la durée des rites religieux a amené à réviser les formules traditionnelles de funérailles. Par exemple, il est courant aujourd'hui de procéder à une célébration de la vie plutôt qu'à une cérémonie de la mort.

L'intégration ou le regroupement de tous les services reliés au passage de vie à trépas est donc maintenant la tendance lourde. Un nombre grandissant de personnes souhaite en effet trouver au même endroit les facilités jusqu'ici dispersées de la résidence funéraire, de l'église, du cimetière et même de la maison familiale pour la réception des parents et amis venus rendre hommage au défunt.

Les cimetières privés qui au départ offrent essentiellement les mêmes services que les cimetières traditionnels, répondront dans les années 1980 à cette demande en s'équipant d'un crématorium

¹¹ COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*, p. 44.

dans un premier temps, de mausolées dans un deuxième temps et de centres funéraires sur les lieux dans un troisième temps.

Avec la déréglementation issue de l'Accord de libre-échange nord-américain de 1992, le monde funéraire du Québec change de façon significative. Les grandes entreprises américaines ou canadiennes spécialisées dans la fourniture de services funéraires complets, appelées les «consolidateurs», répondent rapidement aux nouveaux besoins de la population. Leurs politiques d'acquisitions massives d'entreprises locales et leur agressivité en matière d'offre de services funéraires risquent cependant de banaliser sinon d'aliéner un domaine auquel se rattachent aussi bien notre identité que notre histoire.

La direction générale du Cimetière est consciente que le caractère religieux de l'institution ne peut être interprété comme il l'était au temps de Mgr Bourget, ni même au temps plus récent du Cardinal Léger. Le mouvement œcuménique qui s'est développé ces dernières années a rapproché les diverses religions. Ce nouveau dialogue entre les églises a eu comme conséquence de rendre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges accessible à des non catholiques. Tout d'abord des protestants désireux de reposer auprès de catholiques qui leur étaient chers y ont été admis. De façon plus visible, des secteurs de la propriété ont été affectés aux Chrétiens de rites orthodoxes ou orientaux. Enfin, le Cimetière peut aussi exceptionnellement accueillir des non Chrétiens, sous réserve qu'ils s'abstiennent d'afficher sur leurs ouvrages funéraires tout symbole religieux susceptible de laisser planer un doute sur le caractère chrétien de la nécropole.

C'est bien d'ouvrir le cimetière à tous les Chrétiens mais encore faut-il pouvoir leur offrir un service complet in situ. C'est dans cette perspective que le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'associe avec l'un de ces «consolidateurs», Service Corporation International (S.C.I.) en 1996. La construction du Centre funéraire Côte-des-Neiges complète donc la nécessaire intégration des services.

Ce choix stratégique du cimetière d'actualiser ses services se veut une assurance dans la pérennité et la juste mise en valeur du cimetière. C'est aussi et surtout une volonté de la Fabrique de ne pas laisser uniquement à l'entreprise privée la gestion du sens de la mort. Elle offre ainsi la dignité chrétienne.

C'est dans ce contexte d'intégration de services que le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, une institution religieuse catholique, poursuit sa mission fondamentale de la garde perpétuelle et respectueuse des dépouilles mortelles qui lui ont été, lui sont et lui seront confiées. Il le fait en s'adaptant à l'évolution des mentalités de la population parce que nous sommes ici loin des pratiques funéraires qui avaient cours il n'y a pas si longtemps.

Maintenir actif le cimetière en répondant aux besoins des familles en deuil

4.3 QUI CONSERVERA ?

En raison de la situation stratégique et avantageuse de l'église dans le Vieux-Montréal, des charges financières énormes d'entretien et de restauration, des limites de revenus pouvant provenir des quêtes, des dons, ou de la vente des lampions, une contribution est demandée aux

touristes qui viennent apprécier la basilique mais surtout visiter ce lieu historique et patrimonial dans une atmosphère religieuse. Les frais d'admission donnent droit à une visite guidée.

Au moment de l'implantation de la taxe d'entrée il y a 6 ans, la Fabrique a misé sur le fait que le touriste était prêt à payer pour voir un monument majeur, vivre une expérience au même titre qu'une visite au musée. La croissance annuelle de 4% du nombre d'entrées permet de conclure qu'elle avait raison. D'ailleurs, une étude de la Commission des biens culturels du Québec réalisée en 2002 sur l'accessibilité des lieux de culte, révèle que des visites payantes sont offertes dans 14 % des églises ayant fait l'objet du sondage¹².

Il est évident qu'une contribution n'est pas requise pour la prière, l'assistance aux messes ou autres offices religieux. Afin d'éviter les files d'attente, les personnes désirant prier peuvent utiliser la porte latérale. Il est également important de préciser qu'afin de favoriser la pratique religieuse et la recherche spirituelle, il n'y a pas de comptoir d'admission ni de visites guidées de 16h30 le samedi jusqu'au dimanche 12h30

Le jour tombé, les lieux de culte prennent une autre dimension. Pour partager cette dimension, la Fabrique offre une spectacle sons et lumières intitulé *Et la lumière fut* depuis 2002. Cette fresque historique, culturelle et religieuse raconte l'histoire de Montréal à travers l'histoire de la basilique et met en valeur son patrimoine historique et ses oeuvres d'art.

Ce printemps, le sous-sol de la basilique qui servait uniquement à l'entreposage a été recyclé pour accueillir des expositions itinérantes. L'exposition *SAINT-PIERRE ET LE VATICAN / L'HÉRITAGE DES PAPES* est la première d'une série à avoir été présenté cet été. Un investissement de la part de la Fabrique de quelque 350 000 \$ pour la mise aux normes de l'espace aura été rentabilisé dès la première année.

Miser sur l'initiative

Consciente des limites de conservation en ses murs, selon les normes actuelles, pour certaines de ses œuvres ou documents de grand intérêt artistique ou historique, la Fabrique désire établir des partenariats avec des institutions montréalaises majeures pour des opérations particulières. Un premier dépôt a été fait au Centre canadien d'architecture. D'autres partenariats pourraient être envisagés pour la conservation et la mise en valeur d'œuvres d'art au Musée des beaux-arts de Montréal, dans l'attente de la réalisation d'un musée in situ.

La réouverture du musée est souhaitée par la Fabrique. Pour des raisons historiques évidentes, elle souhaite une association pour la définition et le montage d'un tel projet avec les Prêtres de Saint-Sulpice, leurs voisins et les responsables des activités religieuses depuis l'origine. Une mise en valeur d'une sélection de biens mobiliers patrimoniaux dans un même lieu de diffusion et de conservation apparaît souhaitable pour différentes raisons. La première est en rapport à la qualité et la quantité des objets collectionnés. Il s'agit d'avoir une collection suffisamment intéressante pour permettre le montage et le renouvellement d'expositions permanentes et temporaires d'intérêt. La deuxième raison concerne le lieu de diffusion. Il apparaît préférable de

¹² COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *L'accessibilité aux lieux de culte du Québec*.
Septembre 2002. P. 2

concentrer plutôt que de diluer à plusieurs endroits dans ce domaine d'autant plus que la localisation de l'éventuel lieu de diffusion pour Saint-Sulpice est probablement la porte voisine de la basilique. Enfin la dernière raison et non la moindre réside dans la rationalisation des budgets tant d'immobilisation que d'opération.

Encourager les partenariats

Un récent débat autour de la construction de mausolées tel que proposé dans notre Plan directeur d'aménagement a eu lieu au cours des dernières années. L'issue du débat était crucial pour notre institution dans le maintien de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du cimetière. Ce débat concernait essentiellement la définition et la notion de paysage.

La Fabrique a reconnu dès le départ la contribution indéniable du cimetière à la définition de l'intérêt de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Son paysage sacré était depuis longtemps patrimonial. Est-ce à dire qu'il devient de ce fait immuable ?

La Fabrique et les experts qui ont réalisé le Plan directeur d'aménagement répondent non. On sait que le paysage fait appel directement aux perceptions, tandis que le patrimoine repose davantage sur des concepts plus raisonnés d'identité et de commémoration. La notion de paysage patrimonial est donc paradoxale mettant en opposition mutation et conservation : en effet, le propre du paysage est de se transformer. Rien en lui n'est statique. Organisme vivant qui change sous nos yeux, dans sa matière même, il est un objet du regard sujet à de multiples perceptions. Nous l'apprécions pour ce qu'il offre de spécifique, d'unique ou de familier, pour le génie du lieu. La commémoration, essence même d'un cimetière, se veut quant à elle pérenne malgré l'usure du temps. Les tensions qui unissent paysage et commémoration définissent donc son caractère. Le défi pour le cimetière se situe désormais dans la conjugaison de ces deux valeurs.

Le paysage patrimonial n'étant pas figé et le cimetière comportant des portions de son territoire qui sont déstructurées, la Fabrique a mis de l'avant la possibilité de construire des mausolées. Ceux-ci constituent une réponse aux besoins de la population d'aujourd'hui, une source de revenus indispensables au maintien des interventions de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine et un élément structurant de nouveaux paysages patrimoniaux.

Favoriser l'autonomie lorsque les besoins sont en concordance à la mission et au respect du patrimoine

5.0 Conclusion

Comme on peut le constater, la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal a été et demeure très active dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Ses initiatives pour rendre accessible au plus grand nombre de personnes la basilique demeurent exceptionnelles. Elle s'efforce de tirer profit de sa localisation au cœur d'un quartier historique très visité pour rendre la basilique accessible et ainsi la maintenir vivante comme lieu de culte et non seulement comme lieu culturel.

La Fabrique souhaite :

- partager son expérience, entre autres, au niveau du tourisme religieux et des avantages du concept de «portes ouvertes»
- participer à des groupes de réflexion sur la forfaitisation des lieux présentant du patrimoine religieux comme le centre Marguerite Bourgeoys, le Centre Mère de Youville ou le Musée des Hospitalières
- participer à la mise en place d'un circuit touristique des lieux de culte du centre-ville.

Ce principe de maintenir vivant la sacralité des lieux est aussi valable pour le cimetière. Pour ce faire les autorités de la Fabrique souhaitent qu'une forme d'autonomie soit garantie par les autorités civiles pour la gestion et le développement du cimetière. Son Plan directeur d'aménagement valable pour les vingt-cinq prochaines années doit être reconnu et validé. Parce qu'au-delà des considérations de conservation, il ne faut pas oublier que la mission essentielle du cimetière est la garde permanente des défunts dans le respect des convictions spirituelles et des attentes de la population. Cet «équipement» collectif, jouit d'un attachement incontestable de la part de la population. Il est intégré à la vie publique, à l'identité montréalaise mais aussi à la vie intérieure des citoyens. C'est pour cette raison qu'en ce début de 21^e siècle, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, l'une des institutions les plus anciennes de Montréal, considère avoir le devoir et le privilège de maintenir cet ancrage dans la société montréalaise et métropolitaine spécialement à titre de «gestionnaire» de l'évolution du sens de la mort. Pour ce faire, il est essentiel de permettre l'évolution du cimetière qui a un impact direct sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la Fabrique.